



Roissy, le 16 février 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Droit de grève : réunion de l'intersyndicale

Les membres de l'intersyndicale ont unanimement décidé de ne pas répondre à la provocation du gouvernement qui, en continuant d'enfermer les syndicats dans son calendrier « à marche forcée », aimerait bien voir un nouveau conflit social se déclencher pendant les vacances scolaires, dans le seul but de justifier sa loi.

Les organisations professionnelles de l'intersyndicale ont donc décidé de recourir à d'autres types d'actions pour ne pas pénaliser les familles qui voyagent pendant ces vacances d'hiver, contrairement au gouvernement qui a choisi de manière irresponsable de refuser tout dialogue social et d'empêcher également une concertation entre les partenaires sociaux.

Hier les sages du Sénat ont rejeté en bloc cette proposition de loi au cours de débats riches dans lesquels nombre de nos positions ont été reprises notamment : l'attaque contre un droit constitutionnel ; l'inutilité et l'inefficacité de cette proposition de loi.

LES BUREAUX

SYNDICAT NATIONAL DES PILOTES DE LIGNE FRANCE ALPA – 5, rue de la Haye – BP 19955 – 95733 ROISSY CDG CEDEX  
UNSA – 1, rue de la Haye – BP 10958 Tremblay en France – 95733 ROISSY CDG CEDEX  
SNPNC – 1, rue de la Haye – 95732 ROISSY CDG CEDEX  
UNAC : 3, place de Londres – Bât. Uranus – 4<sup>ème</sup> étage – BP 12797 – 95727 ROISSY CDG CEDEX  
FGTE CFDT Aériens – 47/49, avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS CEDEX 19  
CGT transports – 263, rue de Paris – Case 423 – 93514 MONTREUIL CEDEX  
FEETS FO – 46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS